

nous devons voter 63 millions pour acquitter les déficits antérieurs à notre prise de possession du chemin de fer—cela est antérieur au 1er février 1920. En conséquence, lorsque l'an dernier, nous avons voté 25 millions, c'était pour le même objet, pour le même laps de temps, puisque le ministre vient de nous dire que les 63 millions au sujet desquels les arbitres devront se renseigner représentent des dépenses antérieures au 1er février 1920. Je voudrais que le ministre expliquât la contradiction entre les deux déclarations.

L'hon. M. REID: Je crois que la rédaction du crédit, l'année dernière, ne différerait réellement pas de celle du crédit de cette année. L'honorable député a lu les fins auxquelles on destine cet argent. On a dépensé les 25 millions à quelques-unes de ces fins.

M. CANNON: Le ministre a-t-il les détails de cette dépense?

L'hon. M. REID: Ainsi que je l'ai déclaré, ces détails ont été fournis, l'année dernière, mais le sous-ministre me dit qu'il les aura ici dans quelques minutes.

M. VIEN: Le ministre nous donnera-t-il les détails relatifs aux 89 millions, en attendant qu'il reçoive le renseignement attendu?

L'hon. M. REID: La déclaration que j'ai faite, il y a quelques minutes, contient le détail de la dépense de ces 89 millions, au cours de cette année.

M. VIEN: Ce n'est pas le détail que je tiens à obtenir. Je prie le ministre de nous dire quelle partie de ce montant représente les déficits d'exploitation, quelle partie représente "acquisition de biens, matériaux et approvisionnements", quelle partie représente l'item "c" intérêts sur billets, valeurs et obligations; quelle partie représente l'item "d" "principal et intérêt des prêts tombant à échéance ou échus, garantis ou non", et le reste.

L'hon. M. REID: Je crois que la déclaration que j'ai lue donne ces détails.

M. VIEN: Non, elle donnait d'une façon différente le montant total. J'aimerais que le ministre fournisse les détails suivant les diverses catégories mentionnées au budget.

L'hon. M. MURPHY: L'honorable député de Lotbinière (M. Vien) demande au ministre de suivre l'ordre de rédaction adopté dans la nomenclature même des crédits.

L'hon. M. REID: Je comprends ce que l'honorable député demande.

M. VIEN: Le ministre comprend enfin, n'est-ce pas?

L'hon. M. REID: Nos renseignements ne sont pas préparés de cette façon. J'ai les détails de la manière dont l'argent va être dépensé, mais pour classer chaque chose sous son propre titre, il faudrait avoir ici les officiers du Grand-Tronc eux-mêmes. Je crois que les détails que j'ai lus sont bien clairs et expliquent toute la question, mais je ne peux pas prendre à présent tous les items, les séparer et les classer sous différents titres, comme le demande l'honorable député.

M. VIEN: Ce n'est plus la même chose; le ministre se vantait il y a quelques instants qu'il était prêt à nous donner tous les renseignements au sujet des \$89,000,000. Il est juste et raisonnable que nous demandions au ministre quelle partie des \$89,000,000, va être employée pour payer le déficit d'exploitation. J'aimerais que le ministre me dise quel a été le déficit d'exploitation l'année dernière. Il vient de se vanter qu'il pourrait fournir au comité tous les renseignements au sujet des \$89,000,000. Très bien, qu'il commence par cet item.

L'hon. M. REID: Dans l'exposé de l'état des chemins de fer que j'ai soumis à la Chambre, au commencement de la session, j'ai indiqué les déficits de chaque chemin de fer. On les trouve tous dans cet exposé. Maintenant, quant à la manière dont on va dépenser ces \$89,000,000 je vais encore vous répéter quelques détails.

M. VIEN: Non, je veux que le ministre comprenne que nous ne voulons pas de faux-fuyants.

L'hon. M. REID: Ce ne sont pas des faux-fuyants.

M. VIEN: Nous ne voulons pas de faux-fuyants; nous allons résoudre d'abord la question première et c'est celle-ci: quelle partie de ces \$89,000,000 va être employée pour couvrir le déficit d'exploitation? Le ministre voudrait-il nous donner ce renseignement?

L'hon. M. REID: Bien, \$7,500,000, des \$89,000,000 vont être employés pour couvrir le déficit d'exploitation du Grand-Tronc. Ensuite il y a le Grand-Tronc-Pacifique.

M. VIEN: Combien?

M. ARCHAMBAULT: Cela comprend-il les lignes des Etats-Unis?